

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 30 AVRIL 2026



Séance du 30 avril 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marie-Pierre DUPRÉ, Maire.

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 10</b>	Présents :	Mesdames DUPRE Marie-Pierre, MARQUET Jocelyne, ROY Micheline, ROYER Béatrice, WISSELMANN Agnès Messieurs BILLARD Cyril, MAILLARBAUX Joël, SIMONIN Christian, TACLET Jean-Marc, ZVER Alain
<b>Nombre de membres en exercice : 10</b>	Excusés :	
<b>Nombre de Conseillers Présents : 10</b>	Absents :	
<b>Nombre de Conseillers excusés : 0</b>	Représentés :	
<b>Nombre de Conseillers Représentés : 0</b>	Secrétaire de séance :	Madame WISSELMANN Agnès

### N° 2026/17 RAPPORT DE LA CLECT SUR LES TRANSFERTS DE CHARGES

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2026-03-05-00001 en date du 5 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté de communes du Triangle Vert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert des compétences suivantes : - « prise en charge de la contribution au budget du SDIS », - « contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie », - « création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme » en date du 5 mars 2026

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission, d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et, d'autre part, de faire une proposition de répartition des attributions de compensation dues au titre des transferts de compétences citées *supra* et qui seront versées par les communes à la communauté de communes du Triangle Vert

Considérant qu'elle doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui résulte d'un nouveau transfert de compétence

Considérant que les compétences suivantes : - « prise en charge de la contribution au budget du SDIS », - « contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie », - « création d'un service instructeur mutualisé

*des autorisations d'urbanisme* » seront transférées de manière effective à la communauté de communes du Triangle Vert au 1<sup>er</sup> avril 2026

Vu la notification aux communes en date du 5 mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert en date du 5 mars 2026 des compétences :
  - o *prise en charge de la contribution au budget du SDIS*
  - o *contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie*
  - o *création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme* ;
- De charger le Maire de notifier une copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes du Triangle Vert.

Vote		
Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 2

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune de SERVIGNEY.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au représentant de l'État le 04.05.2026 et de la publication le 04.05.2026

Fait à Servigney, le : 04.05.2026

Le Maire,

